

Situation du capital – Bâle III T2 et T1 2014, T4 et T3 2013^{1, 2}

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2014		2013		Renvois ³	Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
1	19 646	19 462	19 341	19 255	A1+A2+B	1
2	26 134	25 108	24 565	24 122	C	2
3	4 206	4 874	3 166	2 650	D	3
4	49 986	49 444	47 072	46 027		6
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires						
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
5	(13 867)	(14 058)	(13 280)	(13 107)	E1-E2	8
6	(2 299)	(2 307)	(2 097)	(2 077)	F1-F2	9
7	(525)	(488)	(519)	(364)	G	10
8	(791)	(954)	(1 005)	(823)	H	11
9	(96)	(93)	(116)	(202)	I	12
10	(84)	(96)	(89)	(75)	J	14
11	(60)	(60)	(389)	(368)	K1-K2	15
12	-	-	(183)	(166)		16
13	(3 293)	(3 544)	(3 572)	(3 492)	L1+L2+L3	19
14	-	(31)	-	-	L1+L2+L3	22
15	-	(10)	-	-		23
16	(21 015)	(21 641)	(21 250)	(20 674)		25
17	28 971	27 803	25 822	25 353		28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1						
18	4 911	4 911	5 524	5 524	M1+M2+M3+M4	33
19	490	490	552	552	N1+N2	34/35
20	5 401	5 401	6 076	6 076		36
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires						
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1						
21	(352)	(352)	(352)	(352)	O + P	40
22	(352)	(352)	(352)	(352)		43
23	5 049	5 049	5 724	5 724		44
24	34 020	32 852	31 546	31 077		45
Fonds propres de catégorie 1						
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions						
25	6 774	6 774	7 564	7 620	Q	47
26	237	237	297	267	R1 + R2	48/49
27	1 632	1 633	1 472	1 439	S	50
28	8 643	8 644	9 333	9 326		51
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires						
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2						
29	-	-	(19)	(9)		52
30	(170)	(170)	(170)	(170)	T	55
31	(170)	(170)	(189)	(179)		57
32	8 473	8 474	9 144	9 147		58
33	42 493	41 326	40 690	40 224		59
34	313 238	312 972	286 355	283 521		60

¹ La situation du capital est calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Les chiffres antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

³ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 61).

Situation du capital – Bâle III T2 et T1 2014, T4 et T3 2013¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne	2014		2013		Modèle du Renvois ² BSIF	
	T2	T1	T4	T3		
Ratios de fonds propres³						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	35	9,2 %	8,9 %	9,0 %	8,9 %	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	36	10,9	10,5	11,0	11,0	62
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	37	13,6	13,2	14,2	14,2	63
Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux BISM plus réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	38	7,0	7,0	7,0	7,0	64
dont : réserve de conservation des fonds propres	39	2,5	2,5	2,5	2,5	65
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	40	9,2	8,9	9,0	8,9	68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)						
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	41	7,0	7,0	7,0	7,0	69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	42	8,5	8,5	8,5	8,5	70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	43	10,5	10,5	10,5	10,5	71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	44	1 044 \$	819 \$	934 \$	1 715 \$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	45	3 226	3 108	3 034	2 976	73
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	46	1 088	1 062	922	891	75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2						
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	47	1 633	1 633	1 472	1 439	76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	48	1 866	1 868	1 621	1 590	77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)						
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	49	5 401	5 401	6 076	6 076	82
Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	50	128	813	567	564	83
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	51	7 010	7 010	7 887	7 887	84
Montants exclus des autres instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	52	845	858	-	5	85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»⁴						
Actifs pondérés en fonction des risques	53	330 255 \$	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	54	38 022	36 977	37 011	36 321	
Fonds propres de catégorie 1	55	38 022	36 977	37 011	36 321	
Total des fonds propres	56	45 276	44 131	44 500	43 800	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	57	11,5 %	11,3 %	12,0 %	12,1 %	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	58	11,5	11,3	12,0	12,1	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	59	13,7	13,5	14,5	14,5	
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires TD Bank, N.A.⁵						
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	60	12,0	s. o.	s. o.	s. o.	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	61	12,2	11,1	11,3	11,6	
Ratio du total des fonds propres	62	13,3	12,3	12,4	12,8	
La Société d'hypothèque TD						
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	63	27,0	25,8	25,5	23,7	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	64	27,0	25,8	25,5	23,7	
Ratio du total des fonds propres	65	28,5	27,3	27,2	25,4	

¹ Les montants antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 61).

³ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

⁴ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles.

⁵ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2014		Renvois ³
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	
		T2	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	2 873 \$	2 873 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	33 726	33 707
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	99 461	99 461
Instruments dérivés	4	50 343	50 339
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	5 952	4 740
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	56 534	56 534
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	56 751	54 711
Valeurs mobilières prises en pension	8	72 311	72 311
Prêts	9	458 962	458 746
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 049)	(3 049)
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	11		
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	12	(1 632)	S
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	13	(96)	I
	14	(1 321)	
Autres			
Participation dans TD Ameritrade	15	62 604	60 929
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	16		L1
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	17	2 637	
Goodwill	18	2 679	E1
Autres immobilisations incorporelles	19	13 879	F1
Actifs d'impôt différé	20	2 656	
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	21	525	G
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes</i>	22	808	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>	23	1 088	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	24	(650)	
<i>Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)</i>	25		
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	26	28	L2
<i>Participations importantes dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>	27	2	P
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	28	28	
<i>Prestations des régimes de retraite à prestations définies</i>	29	60	K1
Autres actifs	30	37 189	
TOTAL DES ACTIFS	31	896 468	891 302
PASSIF ET CAPITALS PROPRES⁵			
Dépôts détenus à des fins de transaction	32	57 141	57 141
Instruments dérivés	33	47 882	47 882
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	16 224	16 224
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	4 108	4 108
Dépôts	36	555 044	555 044
Autres	37	154 297	149 131
Passifs d'impôt différé	38		
Goodwill	39	12	E2
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	40	357	F2
<i>Actifs des régimes de retraite à prestations définies</i>	41	-	K2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	42	971	
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	43	(1 038)	
<i>Gains et pertes attribuables aux variations de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur</i>	44	84	J
Autres passifs	45	148 745	
Billets et débiteurs subordonnés	46	7 974	7 974
<i>Amortissement des débiteurs à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>	47	147	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	48	6 774	Q
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	49	216	R1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	50	837	
Passif au titre des actions privilégiées	51	29	29
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	52	21	R2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	53	8	
Passif	54	842 699	837 533
Actions ordinaires	55	19 593	19 593
Actions privilégiées	56	2 250	2 250
<i>Émises directement et qui seront progressivement éliminées des autres fonds de catégorie 1</i>	57		
Actions autodétenues – ordinaires	58	(120)	(120)
Actions autodétenues – privilégiées	59	(1)	(1)
Surplus d'apport	60	173	173
Résultats non distribués	61	26 134	26 134
Cumul des autres éléments du résultat global	62	4 206	4 206
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	63		
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	64	791	H
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	65	1 534	1 534
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	66	795	M3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>	67	393	N2
<i>Part non incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	68	346	
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	69	896 468 \$	891 302 \$

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), L'assurance financière CT, TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5 166 millions de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1 762 millions de dollars, desquels 628 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3,O,T) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T2 2014.

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T2 et T1 2014, T4 et T3 2013 (pages 59 et 60).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1 400 millions de dollars (M1) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie), un montant de 97 millions de dollars (N1) d'éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers et un montant de 466 millions de dollars (M4) d'actions privilégiées de catégorie 1 éteintes.